

Compte-rendu de la séance du Conseil municipal du lundi 18 mars 2024

Ouverture de la séance : 20h50

Secrétaire de séance : Katia GILBERT

Absent excusé : Frédéric HENRY (pouvoir à Catherine BORGNE)

ODJ : Convocation au CM distribuée le 11 mars 2024.

1. Approbation du CR du 27 novembre 2023. Pas de remarque :

Vote à l'unanimité

2. Vote du Compte Administratif 2023 de la commune

Après rappel des résultats de l'année 2022 et reports votés au BP 2023, soit

Exercice 2022	Résultat 2022	Report BP 2023
Fonctionnement	152 629.34	62 629.34
Investissement	149 745.54	149 745.54

Et après lecture des dépenses et des recettes de l'exercice 2023 de la commune, Madame le Maire a présenté le compte administratif de la commune pour les sections de fonctionnement et d'investissement

Fonctionnement	Recettes	Dépenses	Solde	Résultat de fonctionnement
Exercice 2023	509 446,72	351 409,18	158 037,54	220 666,88
Résultat reporté N-1	62 629,34		62 629,34	
Résultat cumulé	572 076,06	351 409,18	220 666,88	
Investissement	Recettes	Dépenses	Solde	Résultat d'investissement
Exercice 2023	165 383,35	154 432,54	10 950,81	160 696,35
Résultat reporté N-1	149 745,54		149 745,54	
Résultat Cumulé	315 128,89	154 432,54	160 696,35	

Soit un résultat cumulé 2023 de

	Fonctionnement	Investissement	
Résultat de clôture	220 666.88	160 696.35	381 363.23

Madame le Maire étant sortie et sous la présidence de Monsieur Gilles Riffier, doyen de la séance :
Vote à l'unanimité

3. **Vote du Compte de Gestion 2023** établi par Madame la Trésorière et identique au compte administratif :
Vote à l'unanimité

4. **Affectation du résultat 2023 de la commune**

Le résultat de clôture étant de 381 363,23€ , Vote à l'unanimité de l'affectation et des reports sur 2024

Affectation au 1068	150 000,00	<i>Excédents de fonctionnement capitalisés 1068</i>
Report en Fonctionnement	70 666,88	<i>Résultat de Fonctionnement reporté 002</i>
Report en Investissement	160 696,35	<i>Excédents d'investissement 001</i>

Vote à l'unanimité

5. **Vote des taux d'imposition 2024** : identiques à ceux votés en 2023 (hausse de 3,9% des valeurs locatives -Loi de Finances 2023)

Taxe d'Habitation ** : 11.30%

Taxe Foncière Bâti : 25.21%

Taxe Foncière Non Bâti : 37.43%

** applicable aux résidences secondaires

Vote à l'unanimité

6. **Vote des subventions communales** à l'unanimité

ADMR	200.00€
Anciens Combattants	250.00€
AREC	200.00€
Association "Le Val d'Hissera"	100.00€
Caneton Club	100.00€
Club de foot d'Asnières	100.00€
Club de tennis de Viarmes	100.00€
Coopérative Scolaire	9 000.00€
Croix Rouge Française	150.00€
Ecole de danse d'Asnières	100.00€
Ecole de musique de Persan	300.00€
Ecole de musique de Viarmes	200.00€
Patrimoine Noisy	300.00€
Sapeurs Pompiers	200.00€
Tir à l'arc de Viarmes	100.00€
Comité des Anciens	4 000.00€
Comité des Fêtes	3 500.00€
Divers	150.00€

Vote à l'unanimité

- 7.** **Budget Primitif 2024 de la commune :** : vote à l'unanimité
Section de fonctionnement : DEPENSES : 532 622.50 € RECETTES : 532 622.50 €
Section d'investissement : DEPENSES : 726 644.59 € RECETTES : 726 644.59 €
Vote à l'unanimité

- 8.** **Permis de louer**
Le projet de Plan Local de l'Habitat de la compétence de la Communauté de Communes renforce les dispositions prises en ce qui concerne la protection des populations contre l'habitat indigne et qui a reçu un avis positif du conseil régional de l'habitat et de l'Hébergement. Les autorisations de mise en location sont maintenant déléguées au maire et non plus à l'exécutif de l'EPCI.
Vote à l'unanimité

- 9.** **Mission locale**
La structure porteuse de la Mission locale du territoire et de l'Ecole de la 2^{ème} chance (situées sur Persan et Beaumont) , le Hub de la réussite a été mise en redressement judiciaire entraînant dans sa liquidation les 2 entités auxquelles le territoire de la communauté de communes du Haut Val d'Oise, dont Noisy était rattaché. Une proposition de reprendre les activités de la Mission locale de Persan par la Mission locale « cœur Val d'Oise » de Taverny a été faite. La commune de Noisy doit accepter cette proposition. A défaut les jeunes de la commune ne pourraient pas être soutenus et suivis dans leur projet de recherche d'emploi et d'insertion professionnelle.
Vote à l'unanimité

Informations diverses

- Personnel communal : Entrées en fonction le 1^{er} Février 2024 à temps plein de Christelle Ragon sur le poste de secrétaire de mairie, le 25 mars 2024, à temps plein de Frédéric Beaufils agent technique communal, sur le poste de Florent Rousseau qui quitte ses fonctions le 31 mars 2024 . (Un moment de convivialité sera organisé le samedi 8 juin.)
- Eau potable : toujours des difficultés de pression sur le haut de la commune. Action en cours auprès du Sieccao et de la Saur.
- Ecole : la classe de neige s'est bien déroulée ; pas d'incident, pas de blessé. La participation de la mairie a été de 6500€ pour 24 enfants.
- Bus ligne 100 : la desserte de la commune est annoncée pour le 8 avril (arrêt Liberté / Bâtiment technique) .La ligne 02 est supprimée sur le tronçon Beaumont – Viarmes et maintenue sur le tronçon Viarmes-Montsoult)
- Zones d'Accélération des Energies Renouvelables : il s'agit d'un projet (obligatoire pour toutes les communes) encadré par une procédure qui consiste à définir des zones de mise en œuvre d'équipements sur le territoire. Une phase de concertation-consultation du public est prévue
- Comité des fêtes : Une assemblée générale s'est tenue le 09 mars. Le bureau est constitué et les formalités de modification des statuts sont en cours. Certaines des actions anciennement réalisées par « Vivre Noisy » seront reprises.
- L'association du patrimoine de Noisy prend en charge la réparation du tintement de la cloche
- Les élections européennes auront lieu le 9 juin (Bureau de vote : salle du conseil).
- Retraite aux flambeaux et feu d'artifice le 9 juin

Fin de la séance à 23h20